

Commune de Corminboeuf

Procès-verbal de L'Assemblée communale ordinaire du 18.05.2021

- Présidence** : Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique
- Présents** : 98 citoyens
- Majorité** : 50
- Scrutateurs** : Mme Ariane Menoud, MM. Daniel Angéloz, Dario Viel et Jean-Philippe Doutaz
- Excusés** : Dominique Rhême, Stéphane et Snezana Peiry, François Chenaux, Helga et Edwin Gruber, François Menétrey

Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à l'Assemblée communale

« Soyez les bienvenus à la première Assemblée de la nouvelle législature.

Cette Assemblée est tenue de respecter le plan de protection agréé par la préfecture. Je vous rappelle donc les mesures prévues :

- *Le port du masque est obligatoire pour toute la durée de l'Assemblée. Cependant, pour faciliter la compréhension, les orateurs peuvent l'enlever le temps de leur intervention.*
- *Le micro sera tenu par notre personnel et sera désinfecté entre chaque intervention.*
- *Il n'y aura malheureusement pas de verre de l'amitié à l'issue de la séance, et vous serez priés de quitter la salle par la sortie de secours donnant sur le parking.*

Le Conseil communal siège dans sa nouvelle composition depuis le 24 avril dernier. Il me tient à cœur ici de remercier les « sortants », soit Amélie Collaud et Dario Viel pour leur participation au Conseil communal durant une partie de la dernière législature. Les remerciements ont déjà eu lieu lors d'une séance de Conseil, mais il me semble que l'Assemblée pourrait s'y associer en leur adressant des applaudissements mérités. »

Conformément à l'article 12 alinéa 1 de la loi sur les communes, l'Assemblée a été convoquée par affichage au pilier public au moins 10 jours à l'avance, dans la feuille officielle du 7 mai 2021 et par distribution tous-ménages du bulletin.

Le procès-verbal de l'Assemblée du 15 décembre 2020 était publié sur le site communal et une version papier à disposition depuis 10 jours à l'administration communale.

L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Comme scrutateurs, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** propose **Mme Ariane Menoud, MM. Daniel Angéloz, Dario Viel et Jean-Philippe Doutaz.**

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande aux personnes présentes n'ayant pas la qualité de citoyennes ou citoyens de se faire connaître comme tel aux scrutateurs et de se placer à l'arrière de la salle pour faciliter les décomptes.

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande aux scrutateurs de bien vouloir compter les personnes présentes ayant le droit de vote.

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande que lorsqu'une personne de l'Assemblée veut prendre la parole, elle attende le micro, qui sera tenu par notre personnel, et annonce son nom et son prénom avant de commencer son intervention.

Pour faciliter la rédaction du procès-verbal, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** informe que les débats seront enregistrés.

Ordre du jour

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande si quelqu'un a une remarque concernant l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Corminboeuf du 15.12.2020

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande s'il y a des remarques ou commentaires relatifs à ce procès-verbal. Ce n'est pas le cas.

Au vote, l'Assemblée communale approuve le procès-verbal de l'Assemblée du 15.12.2020 à l'unanimité.

2. Comptes 2020 et rapport de la commission financière

2.1 Comptes de fonctionnement

M. Christian Vorlet, Conseiller communal, présente les comptes 2020 qui sont équilibrés. Les comptes de fonctionnement 2020 présentent un bénéfice de CHF 5'020 pour des charges de CHF 14'176'491 et des recettes de CHF 14'181'511.

M. Christian Vorlet indique que le Conseil a souhaité soutenir les sociétés locales à hauteur de CHF 75'000 et a effectué une réserve pour une classe supplémentaire de CHF 150'000.

Le résultat avant les écritures de réserves est de CHF 579'178.

Le budget prévoyait un déficit de CHF 103'465 pour des charges de CHF 13'892'016 et des produits de CHF 13'788'548.

2.2 Compte des investissements

M. Christian Vorlet présente le compte des investissements 2020 présente un montant net d'investissement de CHF - 607'122 pour un total de dépenses de CHF 502'890 et un total de recettes de CHF 1'110'012. Il précise qu'il ne s'agit que des mouvements durant l'année 2020.

Le bilan est présenté par **M. Christian Vorlet**. L'évolution de l'actif et du passif, des dettes, des frais financiers, des emprunts bancaires ainsi que la capacité d'investissement selon le service des communes sont commentées.

Rapport de la Commission financière

M. Jacques Pierret fait part du rapport de la Commission financière : « *Sur la base du rapport de l'organe de révision dont elle a pris connaissance, la Commission financière à l'unanimité des membres présents à sa séance, recommande à l'Assemblée communale d'accepter les comptes 2020, présentant un excédent de produits de CHF 5'020* ».

M. Saverio Akbas demande à quoi correspond l'amortissement infrastructure du quartier Champ-de-la-Croix.

Mme Anne-Elisabeth Nobs répond qu'il s'agit de canalisations qui viennent en bordure de la grande parcelle, et qu'elles étaient à la charge de la commune.

M. Saverio Akbas demande quelles sont les charges induites par la voiture Mobility.

Mme Anne-Elisabeth Nobs explique que la commune paie une location de voiture Mobility de CHF 13'000 par an et touche 70% des revenus de la location du véhicule. En principe, cela devrait être équilibré, on constate que la voiture est souvent empruntée. Un retour sera fait lors d'une prochaine Assemblée. L'installation d'une deuxième place de charge Move et éventuellement d'une deuxième place Mobility est prévue. C'est l'électricité des panneaux solaires sur le toit de la halle polyvalente qui est utilisée.

M. Christian Vorlet ajoute que la réserve pour les mesures durables était de CHF 500'000 et qu'il y a un solde d'environ CHF 400'000.

Mme Anne-Elisabeth Nobs met au vote les comptes de fonctionnement et rappelle que les membres du Conseil communal en exercice ne votent pas.

Au vote, l'Assemblée accepte les comptes de fonctionnement 2020 à l'unanimité.

Mme Anne-Elisabeth Nobs met au vote le compte des investissements

Au vote, l'Assemblée accepte le compte des investissements 2020 à l'unanimité.

3. Planification financière

Monsieur Christian Vorlet présente la planification financière.

M. Bernard Schwegler demande des précisions concernant l'évolution des comptes. Il n'est pas certain d'avoir compris s'il n'y a que la halle de sport qui impacte 2024-2025.

M. Christian Vorlet explique que, selon la planification, les charges augmentent et les recettes aussi mais pas dans la même proportion. Les raisons pour lesquelles les charges augmentent sont multiples : l'augmentation de la population par exemple, l'effet des amortissements obligatoires futurs, la mise en séparatif du village et la halle multisports si elle est acceptée par l'Assemblée.

M. Jean-Marc Angéloz constate que le coefficient fiscal d'équilibre pour 2024 est calculé à 79 ct par BDO, alors que l'évaluation de la commune est différente. Comment expliquer cet écart ?

M. Christian Vorlet répond que les calculs ont été fait avec deux méthodes complètement différentes : BDO épure les comptes et projette les dépenses des 5 dernières années sur les 5 années à venir. La commune effectue un calcul plus simple, à partir des dépenses des deux dernières années. De plus, BDO n'a pas toutes les informations, par exemple la construction de la nouvelle halle de sport n'aura peut-être pas été prise en compte dans son calcul.

M. Raphaël Graber en tant que nouvel habitant du quartier du Champ-de-la-Croix, il se demande quel est l'effet fiscal du développement de ce nouveau quartier.

M. Christian Vorlet affirme qu'il est assez difficile de répondre sans avoir fait une étude précise. Les effets d'une population qui augmente sont multiples : augmentation des recettes fiscales mais aussi des charges relatives à la scolarité ainsi que les charges liées. Concrètement, pour le quartier du Champ-de-la-Croix, le calcul n'a pas été fait.

Mme Anne-Elisabeth Nobs rappelle que l'Assemblée n'a pas à voter cette planification mais qu'elle en prend acte.

4. Nouvelle période législative 2021-2026

Avant de passer aux élections des membres des commissions, Madame Anne-Elisabeth Nobs remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont siégé dans une commission lors de la dernière législature, et tout particulièrement celles qui quittent leur mandat après de nombreuses années de service. C'est aussi grâce à cet engagement citoyen que la commune peut avancer et fonctionner correctement.

4.1 Election des membres de la commission financière

Le nombre de membres proposé est de 7, comme lors des précédentes législatures.

Au vote l'Assemblée valide le nombre de membres (7) à l'unanimité.

M. Jean-Philippe Doutaz pour le PLR présente les candidats : **Mme Fanny Kessler-Genoud** (sortante), **M. René Schafer**, **M. Pierre Pillonel**.

M. Daniel Angéloz pour le PS présente les candidats : **M. Christian Rebetez** (sortant), **M. Frédéric Burgy** et **M. Francisco Screti**.
M. Pierre Tissot pour le Centre présente le candidat : **M. Jacques Pierret** (sortant).

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande si quelqu'un souhaite un scrutin de liste. Ce n'est pas le cas.

L'Assemblée élit les candidats proposés par acclamation.

4.2 Election des membres de la commission d'aménagement

Il est proposé une commission d'aménagement de 7 membres.

Au vote l'Assemblée valide le nombre de membres (7) à l'unanimité.

La majorité des membres de la commission doit être élue par l'Assemblée, ce qui représente 4 membres.

M. Richard Hertig présente le candidat **M. Arnold Chassot** (sortant).
M. Daniel Angéloz, pour le PS, présente le candidat : **M. Ismaël Jordan** (sortant).
M. Pierre Tissot, pour le Centre, présente le candidat : **M. Frank Guignard**.
M. Jean-Philippe Doutaz, pour le PLR, présente le candidat : **M. Nicolas Barras**.

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande si quelqu'un souhaite un scrutin de liste. Ce n'est pas le cas.

L'Assemblée élit les candidats proposés par acclamation.

4.3 Election des membres de la commission de naturalisation

Il est proposé une commission de naturalisation composée de 5 membres.

À l'unanimité l'Assemblée valide une commission de naturalisation à 5 membres.

M. Daniel Angéloz, pour le PS, présente les candidats : **Mme Donika Morina Gentil**, **M. Cédric Milan** (sortant).
M. Pierre Tissot, pour le Centre, présente les candidats : **Mme Claudine Jungo** (sortante) et **M. Antoine Jolissaint** (sortant).
M. Jean-Philippe Doutaz, pour le PLR, présente le candidat : **M. Luca Perazzi**.

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande si quelqu'un souhaite un scrutin de liste. Ce n'est pas le cas.

L'Assemblée élit les candidats proposés par acclamation.

4.4. Election des membres du conseil d'agglomération

La proposition du Conseil est de garder les membres de la législature précédente, à savoir **Mme Chantal Angéloz, Mme Anne-Elisabeth Nobs, M. Alain Lunghi, M. Dario Viel.**

L'Assemblée doit également élire un remplaçant pour remplacer le membre qui sera élu pour le comité de direction et propose la candidature de **M. Jonathan Collaud.**

Il n'y a pas d'autres candidatures

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande si quelqu'un souhaite un scrutin de liste. Ce n'est pas le cas.

L'Assemblée élit les membres proposés par acclamation.

4.5. Mode de convocation pour la législature 2021-2026

Le Conseil communal propose de reconduire le mode de convocation utilisé pour la précédente législature avec une modification : le Conseil propose que le bulletin communal ne soit plus envoyé en tous-ménages. Seule la convocation à l'Assemblée (l'ordre du jour) sera envoyée. Il y aura cependant des bulletins imprimés à disposition à l'Administration.

M. Claude Mindel regrette qu'il n'y ait plus de distribution systématique du bulletin, car c'est un bon moyen pour communiquer des annonces au reste du village, c'est utile pour les associations locales.

Mme Anne-Elisabeth Nobs souligne que le bulletin existera sur le site internet et qu'une version imprimée existera toujours. Si toutefois l'Assemblée souhaite maintenir l'envoi c'est son choix. Elle répète que ce n'est pas par souci économique mais bien écologique.

M. Daniel Angéloz salue l'idée et la direction de la proposition. Il espère que les annonces en fin de bulletin seront toujours éditées.

Mme Anne-Elisabeth Nobs assure que les annonces auront toujours leur place dans le bulletin en ligne.

M. Saverio Akbas salue également l'idée, il demande si les bulletins resteront en ligne pendant un certain temps.

Mme Anne-Elisabeth Nobs répond que les bulletins restent en ligne pendant plusieurs années.

M. Jean-Philippe Doutaz s'inquiète pour les seniors, qui ne sont pas tous connectés à internet. Comment seront-ils informés ?

Mme Anne-Elisabeth Nobs répond qu'ils recevront l'ordre du jour par La Poste sur laquelle figurera le lien ainsi que l'information que des exemplaires papier sont à disposition à l'administration.

M. Jean-Claude Spicher relève qu'il est membre du Groupe Historique pour informer et partager sur l'histoire de Corminboeuf. Il pense que les personnes âgées n'ont pas toutes la possibilité d'être sur internet ou même de se déplacer. Pour des questions de service aux citoyens, il souhaite que le bulletin continue à être imprimé et distribué en tous-ménages.

M. André Burgy propose que les annonces à la fin du bulletin soient imprimées et distribuées par livrets.

Mme Anne-Elisabeth Nobs pense que cette solution ne remplirait pas l'objectif écologique recherché. Elle ajoute que pour les personnes ne pouvant se déplacer le bulletin pourra être envoyé sur demande.

Au vote, l'Assemblée accepte que seule la convocation soit envoyée en tous-ménages : 56 oui, 37 non et 5 abstentions.

5. Délégation de compétence

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que, pour ce point, ce n'est pas selon l'article 10 al.1 lettre g de la loi sur les communes qu'une délégation de compétences est demandée, mais bel et bien selon l'article 67 al.1 lettre j de la loi sur les finances communales, dans laquelle l'article de la loi sur les communes a été transféré. Cette délégation expirera au 31.12.2021.

M. Saverio Akbas relève que la délégation existe déjà et demande combien de fois cette délégation a été utilisée durant la précédente législature.

Mme Anne-Elisabeth Nobs répond qu'elle a été utilisée 2 à 3 fois pour les 5 dernières années. Par exemple dans le cas de la reprise d'une infrastructure, comme la route du quartier St-Jean.

M. Saverio Akbas demande comment l'Assemblée est informée des opérations couvertes par la délégation de compétence.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que la Feuille officielle publie les achats de terrains et que cela se voit aussi dans les comptes.

Mme Brigitte Michel demande si le report d'indice entre dans cette délégation.

Mme Anne-Elisabeth Nobs répond que non.

Les membres du Conseil communal en fonction ne votent pas pour l'objet.

Au vote, l'Assemblée accepte la délégation de compétence jusqu'à 1000 m² pour un montant maximum de 50'000 francs, jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement communal sur les finances, par 88 voix et 1 abstention.

6. Adoption des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS)

Mme Anne-Elisabeth Nobs présente les statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS).

M. Saverio Akbas demande pourquoi le Conseil communal recommande d'adopter ces statuts.

Mme Anne-Elisabeth Nobs répond que si l'ensemble des communes ne l'adopte pas, on sera en désaccord avec la loi. C'est la condition pour pouvoir avancer dans le processus d'adoption du plan directeur régional.

M. Alain Lunghi précise qu'il s'agit d'une obligation car la loi, au niveau cantonal, impose une association de communes. La Sarine est le seul district qui n'a pas encore d'association. Il est nécessaire de la mettre en place pour participer aux discussions.

Mme Anne-Elisabeth Nobs ajoute que la clé de répartition a été bien pensée. Aucun fonds d'investissement n'est prévu, contrairement au projet d'association régionale précédent, qui n'a pas été accepté. Le but premier de cette association est d'adopter le plan directeur régional.

M. Claude Mindel pensait que cette association concernait surtout l'aménagement du territoire et se demande si elle va également se charger des infrastructures. Il demande aussi combien il y aurait de représentants de la commune de Corminboeuf au sein de cette association.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que le Préfet avait l'intention, au départ, d'ajouter les infrastructures à l'aménagement. Pour l'instant, comme il n'y a pas de financement, il n'est pas question de s'occuper des infrastructures. À l'origine la CRID (Conférence et Régionale pour des Infrastructures régionales et un Développement régional coordonné) avait, par exemple, effectué l'étude sur les besoins en piscines. La CRID sera remplacée par l'Association Régionale de la Sarine.

Elle précise qu'il y aura un représentant par tranche de 2000 habitants, donc un total de deux pour la commune de Corminboeuf. Au sein du comité, il y aura probablement un membre par région.

Au vote, l'Assemblée adopte les statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS) par 96 voix oui et 2 abstentions.

7. Approbation des nouveaux statuts de l'Ecole régionale alémanique de Fribourg (ERAF)

M. Thomas Gentil présente les nouveaux statuts de l'Ecole régionale alémanique de Fribourg (ERAF).

La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée approuve les nouveaux statuts à l'unanimité.

8. Approbation des modifications des statuts de Coriolis Infrastructures

Mme Isabelle Bussey présente les modifications des statuts de Coriolis Infrastructures.
La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée approuve les nouveaux statuts de Coriolis Infrastructures à l'unanimité.

9. Réponses aux questions des Assemblées précédentes

Mme Anne-Elisabeth Nobs : lors de la précédente Assemblée, M. Jean-Marc Angéloz avait posé un certain nombre de questions. Les réponses du Conseil communal sont publiées sur le site internet de la commune. **Mme Anne-Elisabeth Nobs** propose la lecture de ces réponses, ce que l'Assemblée ne juge pas nécessaire.

M. Alain Lunghi répond aux questions de **MM. Claude Mindel** et **Daniel Angéloz** concernant l'avancement du projet de la halle multisports.

Dès que le projet avancera, les informations seront sur le site internet de la commune.

Il ajoute que M. Raoul Andrey a été choisi comme coordinateur du projet.

Un cahier des charges a été constitué pour les architectes et un appel d'offres sera lancé prochainement.

En réponse à la demande d'intégrer les sociétés et les citoyens : le groupe de travail a décidé que, lorsque le projet sera suffisamment avancé, une soirée d'information ouverte à toute la population sera organisée.

Mme Anne-Elisabeth Nobs répond à la question de **M. Saverio Akbas** au sujet d'un passage piéton supplémentaire au Chemin de l'Evangile en indiquant qu'une demande préalable a été déposée auprès du canton.

Mme Anne-Elisabeth Nobs répond à la question **M. Marcel Bertschy** concernant l'éclairage du passage piéton, en haut de la route d'Amont, en face du magasin : l'éclairage sera inclus au projet de l'éventuelle mise en zone 30 de la route d'Amont et surtout au projet de réaménagement de l'arrêt de bus.

Mme Anne-Elisabeth Nobs répond encore à la deuxième demande de **M. Marcel Bertschy** concernant la pose d'un miroir près de la ferme Bersier en direction de la route cantonale. Elle indique que cela ne s'est pas révélé possible, en ajoutant que le canton est extrêmement restrictif pour l'installation de miroirs.

M. Alain Lunghi répond aux questions concernant les antennes 5G :

La première se trouve sur la parcelle de M. Meuwly (à l'emplacement du Volg, Art. 229 RF). Les oppositions la concernant ont été transmises à Swisscom. Un préavis défavorable sera émis par le Conseil communal tant que la Confédération n'aura pas fait part d'informations concrètes et officielles. Le dossier n'a pas évolué.

La deuxième antenne était prévue sur l'Art. 878 RF attenant à Sassi Carrelage : suite à de nombreuses oppositions, Salt en collaboration avec Swisscom a décidé de modifier le lieu d'implantation pour le déplacer à côté de la déchetterie. La mise à l'enquête n'a pas encore

été effectuée, mais le dossier est en consultation. Cela dit, Salt a demandé de mettre le dossier en suspens le 11 mai 2021.

M. Alain Lunghi répond encore à la question de **M. Claude Mindel** sur la 3^{ème} antenne du centre sportif : le socle de l'antenne a dû être remplacé et consolidé, et ce pour des raisons de sécurité et pour respecter les normes statiques. Ce type de modification ne nécessite pas de mise à l'enquête. En ce qui concerne l'antenne elle-même, elle est passée de la 4G à la 5G. Cela n'a pas fait l'objet d'une mise à l'enquête car la fréquence n'a pas été modifiée. Une mise à l'enquête est obligatoire lors d'un changement de fréquence, en l'occurrence le passage à la «5G+ », dans le jargon des opérateurs. A la connaissance du Conseil communal, il n'y a pas d'autre antenne prévue à Corminboeuf.

10. Information projet de fusion du Grand Fribourg

M. Daniel Angéloz, membre de l'Assemblée constitutive, membre du groupe communication et technique, présente les informations sur l'avancement du projet de fusion du Grand Fribourg :

Après plusieurs séances, les délégué·e·s réuni·e·s dans les différents GT ont fait part de propositions concrètes concernant la commune fusionnée. Celles-ci ont été transmises au COPIL (COmité de PILotage) et validées le 29 janvier 2020 par les délégué·e·s de l'Assemblée constitutive pour la Fusion du Grand Fribourg sous la forme d'un concept de Fusion.

*Ce concept est le résultat des réflexions menées au sein des Groupes de Travail (GT) - **Administration, Technique, Entretien, Écoles et société, Développement, Politique, Finances** ainsi qu'**Histoire et identité**.*

Les 5 défis pour le Grand Fribourg de 2030 ont été définis en juillet 2018 déjà, soit :

- *rassembler la population autour de l'identité d'une ville à visage humain ;*
- *assurer le développement des infrastructures et de la mobilité sur tout le territoire ;*
- *offrir des prestations de qualité pour toutes et tous ;*
- *mettre la fiscalité au service des emplois et des prestations ;*
- *valoriser la richesse historique et culturelle.*

Ces défis ont constitué le fil rouge des GT.

En parallèle à ces travaux, le COPIL a adressé une demande d'aide complémentaire au Conseil d'État. Celui-ci est entré en matière et le Grand Conseil a accepté le principe de cette aide financière. Tous deux sont conscients de la nécessité d'un centre cantonal fort et soutiennent ce projet au travers du processus de fusion du Grand Fribourg.

Les restrictions sanitaires dues au COVID ont malheureusement interrompu les différentes manifestations agendées. Le vote consultatif prévu en mai 2020 et le vote définitif à la fin de l'année ont été reportés.

Cet « intermède » n'a pas interrompu les travaux. En effet, l'Assemblée a décidé de créer des GT ad hoc afin d'approfondir certaines thématiques à l'exemple de :

La culture, domaine professionnel, le GT constate que la fusion permettra d'améliorer l'accès à toutes formes de culture, de mettre en œuvre la stratégie prévue par les assises de la CULTURE /KULTUR 2030. Cela permettra aussi de diminuer le nombre d'interlocuteurs communaux et de créer un guichet unique pour les personnes qui portent des projets culturels.

Les langues, le GT propose d'adopter la pratique actuelle du bilinguisme pragmatique en vigueur en ville de Fribourg, soit permettre aux germanophones de s'adresser dans leur langue maternelle aux autorités communales et, évidemment de recevoir la réponse dans leur langue.

Les taxes de toutes les communes ont été examinées. Certaines ont été supprimées, d'autres adaptées. De plus, le GT a constaté que de nombreuses communes doivent encore se mettre en conformité avec la loi afin de garantir le financement durable des installations. Une hausse est attendue mais elle n'est pas induite par la fusion du Grand Fribourg.

Le GT économie a auditionné 25 représentants des acteurs économiques actifs sur le périmètre du Grand Fribourg. Pour les personnes interrogées, la fiscalité des personnes morales est un élément important mais pas déterminant pour l'implantation des entreprises. D'autres critères en lien avec leur activité commerciale sont perçus comme beaucoup plus décisifs.

Le GT constate que le concept de fusion de l'Assemblée constitutive répond à ces attentes, en particulier dans les domaines de la mobilité, des langues et de la simplification des relations entre la commune et les entreprises. Elle met également en valeur le potentiel de développement du Grand Fribourg et la création de conditions-cadres favorables à l'économie.

De même, **le GT Finances** a pour la troisième fois actualisé la planification financière de la nouvelle commune. Il s'est basé sur les planifications des neuf communes du Grand Fribourg et a actualisé le coefficient d'impôt communal qui sera compris entre 72 et 75%. L'auto-financement est favorable et la nouvelle commune aura une capacité d'investissement de 350 millions de francs sur cinq ans et un endettement maîtrisé.

Dès réception des comptes finaux 2020 des communes, le GT finances mettra à jour les planifications individuelles et consolidées. De son côté, le Service des communes va actualiser son analyse financière pour vérifier la pertinence des coefficients d'impôts proposés pour la nouvelle commune fusionnée.

M. Daniel Angéloz conclut en affirmant qu'en toute bonne foi, il est convaincu de l'importance pour la commune de Corminboeuf de poursuivre sa participation au processus de fusion jusqu'à la votation finale. Il a cité quelques exemples - non exhaustifs - des travaux réalisés par les membres de l'Assemblée constitutive. Les séances d'informations à venir permettront à chaque citoyenne, citoyen, de prendre leur décision en connaissance de cause.

Mme Anne-Elisabeth Nobs ajoute que la convention définitive contiendra un vrai taux (entre 72 et 75 centimes) et non pas une fourchette.

M. Claude Mindel relève que, le 23 août, aura lieu la séance d'information pour les citoyens. En tant que membre du comité « Non à la fusion », il avait participé à une séance d'information précédente à Givisiez. Il s'agissait d'une présentation du projet. Il juge que de telles séances ne permettent pas un véritable débat et ne sont pas suffisantes pour que les citoyens se forment une opinion. Il demande donc au Conseil communal de prévoir un débat contradictoire 2 à 3 semaines avant le 26 septembre 2021.

M. Daniel Angéloz souligne que la séance à laquelle a assisté M. Mindel ne concernait que les sociétés. Il est heureux que les opposants « sortent du bois » car lors des débats contradictoires organisés auparavant, personne n'avait été trouvé pour défendre le non à la fusion. Les séances d'information seront complètes avec suffisamment d'interlocuteurs pour expliquer toutes les réflexions. Il ajoute qu'une séance a eu lieu en mars 2020, mais seule une dizaine de personnes y avait assisté.

Mme Anne-Elisabeth Nobs assure que la demande de M. Claude Mindel va être examinée.

M. Jean-Philippe Doutaz revient sur l'un des 5 défis de la fusion : « assurer la mobilité sur tout le territoire ». Il trouve surprenant que Corminboeuf ne soit toujours pas en zone 10. Il s'étonne aussi du fait que Chésopelloz ne soit pas mieux desservi.

Il s'interroge aussi sur le bilinguisme : quelles seront les conséquences sur les infrastructures de la commune ?

Mme Anne-Elisabeth Nobs répond que la commune ne sera pas officiellement bilingue. Le groupe de travail « langue » a proposé l'adoption d'un bilinguisme pragmatique, qui implique que soit les enfants alémaniques viennent en classe au village en français, soit ils sont scolarisés à l'ERAF. Cela ne devrait pas modifier structurellement la commune de Corminboeuf.

Concernant la mobilité, l'entrée de Corminboeuf dans la zone 10 est une demande récurrente, en cours de finalisation.

Le trajet de Corminboeuf à Chésopelloz ne fait pas partie du trafic de l'Agglo mais du trafic régional. Il y a des bus qui vont à Chésopelloz, mais moins qu'avant. Ce n'est pas dû à l'Agglo ni à la fusion, mais au canton. Cela dit, le canton a prévu d'intégrer Chésopelloz dans une nouvelle ligne de trafic régional Chésopelloz-La Sonnaz.

M. Daniel Angéloz précise que le site internet de la fusion du Grand Fribourg est utile pour se faire une idée et trouver des informations.

M. Jean-Marc Angéloz soutient le débat contradictoire pour un motif supplémentaire : l'organe suprême de la commune est l'Assemblée, or celle-ci n'a jamais été consultée pour cette demande de fusion. Il considère que c'est la disparition définitive de la commune de Corminboeuf qui est en jeu. Il ajoute une remarque sur la transparence de l'information, trouvant étonnant que le lieu des séances de la fusion ne soit communiqué que deux jours en avance.

Mme Anne-Elisabeth Nobs affirme que la convocation est envoyée dix jours avant, et que le lieu et la date figurent en principe sur le site internet de la fusion dès que la convocation est publiée.

M. Jean-Marc Angéloz aimerait que des graphiques soient effectués à partir des chiffres fournis par BDO. Selon lui, pour garder un taux d'impôt très bas BDO spéculer sur une grande augmentation de la population. Par exemple, il relève que la démographie du Grand Fribourg était plate les dernières années et qu'elle explose pour les 5 prochaines années, selon les chiffres de BDO.

M. Christian Vorlet note qu'il a 2 casquettes, celle de Conseiller communal mais aussi celle de président du groupe de travail finances de l'Assemblée constitutive. Ce dernier rôle lui permet d'insister sur le fait que tous les chiffres sont publiés pour chaque commune et que les données concernant la démographie ont été communiquées par les communes elles-mêmes. Il soutient également le débat contradictoire qui permettra de rétablir la vérité dans les deux sens.

Mme Anne-Elisabeth Nobs précise que selon la loi, soit un Conseil communal soit un groupe de citoyens par le biais d'une pétition pouvaient demander la fusion, sans que l'Assemblée soit obligatoirement consultée.

Jean-Marc Kuhn demande comment le périmètre de fusion sera déterminé, il souhaite savoir qui a le pouvoir de décider de l'exclusion du périmètre d'une commune.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que la seule entité qui peut prendre une décision c'est l'Assemblée constitutive, qui tirera ses conclusions en examinant les résultats du vote consultatif. Les Conseils communaux ont le droit de demander à se retirer du périmètre.

11.Divers

Repas à domicile

M. Boris Bek-Uzarov indique que des bénévoles pour la livraison à domicile sont toujours recherchés. Il s'agit d'une équipe sympathique, mais il y reste néanmoins des besoins en cas d'absence pour maladie ou lors des vacances.

Marchand ambulant

Mme Isabelle Bussey informe qu'un marchand ambulant du nom de *Crock mon terroir* est stationné depuis peu dans la commune. Il est présent à la place de parc de la zone sportive un mardi sur deux de 14h00 à 17h00.

Zones 30 km/h

M. Daniel Angéloz demande pourquoi le passage en zone 30 de la Route d'Amont est qualifié d'« éventuel ».

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que l'étude est faite, mais que les mesures constructives doivent être examinées par le Conseil. De plus, il est question de faire passer la Route de Givisiez en zone 30km également. Une décision va être prise prochainement.

M. Didier Clerc demande si l'accès au rapport de Team+ est possible.

M. Dario Viel indique qu'il s'agit d'un document de travail interne qui servira de base au projet d'aménagement. Lorsque les mesures auront été définies et soumises au Service des ponts et chaussées et qu'elles auront obtenu un préavis favorable, le Conseil communal pourra demander à l'Assemblée un crédit pour la mise en zone 30 des Routes d'Amont et de Givisiez.

M. Raphaël Graber demande pourquoi il n'est pas possible de mettre tout le village en zone 30.

Mme Anne-Elisabeth Nobs répond que le passage en zone 30 nécessite des études, de prouver qu'il y a un besoin, que les gens roulent trop vite et ainsi de suite.

M. Dario Viel précise que la zone 30 devant l'école constitue une dérogation car il s'agit d'une route cantonale. Il a fallu insister pour obtenir ce 30km/h. Ces décisions ne dépendent pas entièrement de la volonté du Conseil communal.

Quartier du Champ-de-la-Croix

M. Saverio Akbas demande si la commune est propriétaire de la place de jeu du Champ-de-la-Croix ?

Mme Anne-Elisabeth Nobs répond non, pas encore, mais bientôt.

M. Saverio Akbas demande si le 30 km/h devant l'école pourrait être prolongé, pourquoi le tronçon est-il si court ? Ne pourrait-il pas être prolongé, par exemple jusqu'au faux rond-point ?

Mme Anne-Elisabeth Nobs rappelle qu'il était déjà difficile d'obtenir cette zone 30. Le canton a refusé qu'elle soit plus grande. De plus, elle souligne que la priorité de droite s'applique dans les zones 30 et que ce n'est pas naturel pour les automobilistes. Les enfants peuvent traverser devant l'école puis cheminer vers leur destination.

M. Saverio Akbas demande si Les espaces verts de cet endroit seront traités par des herbicides et pesticides ? Si oui, est-il prévu de continuer à traiter la place de jeux avec ces produits ?

M. Dario Viel indique que cela fait des années que la commune n'utilise plus d'herbicides ni de pesticides.

M. Fabrizio da Ronch habite au Champ-de-la-Croix, il aimerait savoir si les enfants peuvent jouer tranquillement lorsqu'il y a des gens qui font des pulvérisations à côté. Il se demande aussi si la route communale qui monte dans le Champ-de-la-Croix, actuellement limitée à 50km/h, pourrait être limitée à 30km/h, car il voit souvent des motards ou des camions DHL qui roulent un peu trop vite.

Mme Anne-Elisabeth Nobs répond que la possibilité de mettre cette route en zone 30 va être étudiée.

Mme Brigitte Michel pense qu'il y a une confusion et demande de préciser qui est le propriétaire de la parcelle de la place de jeux du quartier du Champ-de-la-Croix ?

Mme Anne-Elisabeth Nobs répond qu'il s'agit de Roya immobilier et ce jusqu'à reprise par la commune, lorsque toutes les clauses convenues par la convention seront respectées.

Mme Brigitte Michel ajoute que la convention entre les habitants et Roya immobilier concernant les horaires de la déchetterie ou d'autres aménagements n'est pas appliquée. Est-ce que la commune reprendra également la gestion de la déchetterie ?

Mme Anne-Elisabeth Nobs répond oui et qu'il faudra veiller à ce que les propriétaires respectent leurs engagements.

Une citoyenne estime qu'une zone 20 km/h plutôt que 30km/h pour le Champ-de-la-Croix, serait préférable.

Mme Anne-Elisabeth Nobs répond que cette option sera étudiée.

Mme Céline Dupré s'exprime au sujet de la place de jeux du Champ-de-la-Croix. La pulvérisation a eu lieu un vendredi à l'heure de la sortie de l'école. Elle était choquée, car cela sentait très fort et pendant plusieurs jours. Elle n'est pas rassurée par ce qui se passe là-bas et par les réponses apportées. Elle souhaiterait une réflexion plus large dans le village par rapport à la préservation de la biodiversité et de la nature.

M. Alain Lunghi indique qu'une discussion est en cours au Conseil communal. Il faut établir une stratégie à moyen et long terme pour ce qui se passe sur le territoire communal.

La prochaine étape sera de prendre contact avec Roya immobilier et commencer à instaurer un échange d'informations, pour qu'ils avertissent la population lors de ce genre d'intervention et leur demander s'il existe une alternative.

Seconde main

M. Saverio Akbas demande s'il y a un projet de réutilisation d'objets de seconde main à la déchetterie ?

M. Jonathan Collaud se réjouit de monter un projet dans cet esprit. Cela devra être préalablement validé par le Conseil communal.

Place Fussy

M. Pierre Tissot remarque que, lors de la construction du bâtiment de l'accueil extra-scolaire, la zone de jeux a été réduite. La zone de basket est de plus en plus utilisée or, les paniers sont très hauts pour les enfants. Il propose l'achat de buts de football par la commune pour les placer sur la zone de basket.

M. Christian Vorlet indique que justement une réflexion est en cours à ce sujet. En effet, les jeux près de l'AES sont plutôt pour les petits enfants. Des jeux pour les enfants plus grands manquent actuellement. Un projet de jeux peints sur le sol et l'achat d'un ou deux buts sont étudiés, cela doit encore passer devant le Conseil.

Entretien chemin

M. Arnold Chassot a constaté que le chemin d'accès vers la place de tir se dégrade fortement et n'a pas été entretenu ces 5 dernières années. Il demande que ce chemin soit entretenu, car c'est un chemin communal. Il demande aussi que les chemins communaux de Chésopelloz soient entretenus.

M. Christian Vorlet voit bien de quel chemin il s'agit. Il déclare que le Conseil communal n'avait pas connaissance de ce manque d'entretien et que le nécessaire sera fait. Il indiquera à M. André Bruderer l'emplacement de ce chemin.

Règlement épuration des eaux

M. Arnold Chassot remarque qu'après 5 ans de fusion, il y ait encore deux règlements différents en vigueur, celui de Chésopelloz et celui de Corminboeuf pour l'épuration de l'eau. La loi sur les communes stipule pourtant qu'après 2 ans le règlement le plus récent devrait être adopté.

Mme Chantal Angéloz rappelle que deux propositions de nouveaux règlements d'épuration des eaux ont précédemment été refusées par l'Assemblée. Un nouveau règlement sera proposé d'ici le mois de décembre 2021.

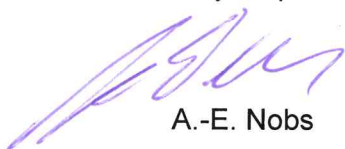
Jumelage avec Fussy

M. Jean-Claude Spicher rappelle que l'année 2020 marquait les 30 ans du jumelage avec la commune de Fussy. À cause du Covid, les festivités ont été repoussées et les discussions ont été mises des côtés. Il demande si le Conseil communal a toujours la volonté de fêter cet anniversaire de jumelage.

Mme Anne-Elisabeth Nobs indique que, lors des dernières discussions avec la commune de Fussy il ne semblait pas y avoir une grande volonté d'organiser des festivités. Le Conseil va reprendre contact.

Mme Anne-Elisabeth Nobs lève l'Assemblée communale à 22h27.

La Syndique :


A.-E. Nobs



La Secrétaire :


S. Aïoutz